



CONSERVATOIRE DE MONTPELLIER 3M

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
SERVICE DE LA COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INITIAL DE MONTPELLIER 3M

Projet d'établissement 2019 – 2026

« Un conservatoire métropolitain, ouvert à de nouveaux publics, impliqué dans l'enseignement supérieur et les coopérations internationales ».

VERSION APPROUVEE EN CONSEIL PEDAGOGIQUE / CONSEIL D'ETABLISSEMENT



AVANT PROPOS

Le projet d'établissement

Requis par le Ministère de la Culture, le projet d'établissement permet de faire le point sur le fonctionnement du conservatoire et de dégager des orientations en matière de fonctionnement et d'évolution sur une période donnée. Un protocole d'évaluation est également mis en place : il s'agit tous les ans d'éditer et de présenter en conseils (pédagogique et d'établissement) un rapport d'activité insistant sur les aspects de réalisation du projet.

Les Conservatoires aujourd'hui

Lieux d'enseignements, de transmission du patrimoine, d'orientation des apprentis artistes, vecteurs de lien social et d'enrichissement des personnes, éléments incontournables de la politique culturelle et éducative du territoire tant en matière de formation que de diffusion... les conservatoires vivent actuellement la plus grande mutation de leur histoire.

Aujourd'hui, outre l'enseignement artistique spécialisé (apprentissage musical, chorégraphique et théâtral), ils doivent répondre à des missions :

- d'éducation artistique et culturelle
- de création et de diffusion
- d'accompagnement et de développement des pratiques artistiques des amateurs
- de sensibilisation et de formation culturelles des publics
- d'animation de la vie culturelle
- de centre de ressources (documentation, information, orientation, conseil...)

Si ces nouvelles missions ont des incidences directes sur l'enseignement artistique (ouverture, pluridisciplinarité, transversalité, pédagogie de projet...), elles renforcent **la place du conservatoire dans la cité**. En effet, nos établissements deviennent des lieux de rencontres, **relais essentiels des politiques publiques et culturelles**. Vecteurs de lien social, ils participent à **la formation des citoyens** en croisant les publics, les pratiques et les esthétiques.

Ces mutations, qui légitiment la présence des conservatoires au sein des collectivités territoriales, nécessitent **un accompagnement des équipes pédagogiques et administratives** ainsi qu'une mise en adéquation des moyens humains et financiers. Car, si les Conservatoires s'affirment en tant qu'établissements culturels à part entière, ils **demeurent, de par l'histoire et l'appellation, des lieux d'apprentissage privilégiés du langage artistique**. Il revient alors aux équipes, conduites par le directeur, de trouver un équilibre dans ce nouvel environnement.

Le conservatoire de Montpellier Méditerranée Métropole, aborde ces changements avec enthousiasme et pragmatisme, avec pour objectif de répondre du mieux possible aux attentes de son territoire.

INTRODUCTION

Le Conservatoire : un service de Montpellier Méditerranée Métropole

Fort de 115 agents (enseignants, personnels administratif et technique), le Conservatoire constitue un service majeur de la Direction de la Culture et du Patrimoine de Montpellier Méditerranée Métropole. Au travers ses manifestations, il participe activement à la politique de diffusion proposée sur l'ensemble du territoire. De par l'enseignement dispensé, il s'impose depuis 133 ans comme lieu de ressources et de transmission du savoir.

Depuis 2014,

En 2014, un projet de construction de nouveau bâtiment a été initié par l'exécutif. Cela a généré une forte dynamique qui s'est traduite par un important accroissement des élèves et des activités dans un contexte budgétaire contraint. Le renouvellement du label « Conservatoire à Rayonnement Régional » en 2016 s'est accompagné du retour de l'enseignement initial du théâtre, de l'ouverture de nouvelles disciplines et d'une montée en puissance des partenariats et des actions en direction des nouveaux publics. En 3 ans, le CRR a rattrapé en grande partie son retard dans plusieurs domaines (éducation artistique, pluridisciplinarité, partenariats, animation du réseau, DEMOS...) tout en maintenant et en renforçant le cœur historique et névralgique de son activité.

3 axes majeurs : dimension métropolitaine, nouveaux publics, enseignement supérieur et coopération internationale.

Fruit d'une importante concertation, le projet d'établissement (outre un état des lieux) propose 3 grands axes de développement (englobant 6 enjeux) sous tendus par **les notions et valeurs de service public, d'ouverture, de partenariat, d'innovation pédagogique, de prise en charge individualisée des élèves, de réseau, d'exigence, etc.**

1. LA DIMENSION METROPOLITAINE
 - a. Un enseignement spécialisé cohérent et attractif
 - b. animer le réseau de l'enseignement artistique initial 3M
2. L'OUVERTURE A DE NOUVEAUX PUBLICS
 - a. investir le champ de l'Education Artistique et Culturelle (EAC)
 - b. élaborer un projet de médiation culturelle
3. L'IMPLICATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES RELATIONS INTERNATIONALES
 - a. renforcer l'offre de formation préprofessionnelle et supérieure
 - b. s'inscrire dans une dynamique de rayonnement à l'international

CALENDRIER

Au-delà des trois axes présentés dans l'introduction, ce projet d'établissement a la singularité d'être élaboré en parallèle au déménagement du conservatoire dans un nouveau bâtiment.

Dans sa partie « mise en œuvre », le projet d'établissement 2019 / 2026 comportera deux phases :

2019 / 2021 PHASE 1 : déménagement et appréhension du nouvel équipement

La phase 1, devant elle-même s'envisager en mode projet, mobilisera une grande partie de l'équipe administrative et technique. Charge à la direction de veiller à ce que l'équipe enseignante bénéficie très rapidement de conditions optimales afin de maintenir la qualité du service rendu au public.

Cette phase comporte les éléments suivants :

- suivi du chantier
- déménagement physique
- gestion du nouvel équipement (besoins matériels, humains, prise en main des nouveaux espaces)
- accueil des usagers dans le nouvel environnement
- accompagnement « artistique » de ce changement : saison de concerts et de spectacles renforcées en amont et en aval du déménagement
- ajustement du plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement en fonction de l'évolution du contexte
- démarrage des actions pédagogiques, artistiques et culturelles présentées dans le projet d'établissement

2022 / 2026 PHASE 2 : intensification des actions pédagogiques, artistiques et culturelles définies dans le projet d'établissement



AXE 1/ UN CONSERVATOIRE METROPOLITAIN

ENJEU 1 : UN ENSEIGNEMENT SPECIALISE COHERENT ET ATTRACTIF

ENJEU 2 : ANIMER LE RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INITIAL METROPOLITAIN

AXE 1 / ENJEU 1 – UN ENSEIGNEMENT SPECIALISE COHERENT ET ATTRACTIF

Grâce au déménagement dans des locaux dédiés et adaptés, le CRR pourra remplir l'ensemble des missions qui lui sont confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication (cf. CHARTE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE¹) et par Montpellier Méditerranée Métropole. L'enseignement artistique spécialisé étant la principale, le présent enjeu consiste à la compléter tant au niveau qualitatif que quantitatif. Les autres missions (médiation, éducation artistique, ressources, conseils, réseau...), pour la plupart inédites ou en gestation, constituent les AXES 2 et 3 de ce projet.

REMARQUE : le contexte rédactionnel conjecturel implique une priorisation des propositions. Ainsi, chaque enjeu présentera des étapes pouvant s'envisager de façon successive ou parallèle.

ETAPE 1 : MAINTIEN DU LABEL « CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL »

La première étape ambitionne de répondre aux injonctions de la dernière Inspection du Ministère de la Culture et de la Communication² (décembre 2015) portant sur le renouvellement du label « Conservatoire à Rayonnement Régional ». Ainsi, outre le maintien de l'offre actuelle et quelques réajustements mineurs dans certaines disciplines, il s'agit de finaliser les cursus et les offres d'enseignement spécialisé³ en :

MUSIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Jazz,• Musiques Actuelles,• Musiques Anciennes,• Filière voix sous forme de Classe à Horaires Aménagés (CHAM).
DANSE	<ul style="list-style-type: none">• Jazz.• Cursus CHAD Collège• Cycle 1 commun « classique / contemporain »
THEATRE	<ul style="list-style-type: none">• Finalisation du cursus complet• Création de Classes à Horaires Aménagés (CHAT) en collège

ETAPE 2 : L'EXCELLENCE DANS TOUS LES DOMAINES

Une des caractéristiques du CRR de Montpellier 3M est de s'être toujours distingué par la qualité de ses enseignants et par conséquent de ses élèves. L'indicateur « élèves du CRR admis dans les pôles supérieurs, conservatoires supérieurs en France ou à l'étranger » est particulièrement révélateur. Il s'agit donc d'amplifier cette dynamique en renforçant le pôle pédagogique, en encourageant la recherche, la réflexion, la formation des enseignants et des équipes et en promouvant les actions innovantes, transversales et multidisciplinaires⁴.

¹ Ministère de Culture, Bulletin Officiel Hors-Série n°1

² Cf. Annexe 1, rapport d'inspection renouvellement label CRR – 2015/2016

³ Cf. Annexe 2, prospective RH – enseignements par étape

⁴ Cf. Annexe 2, ibid

POLE PEDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Travail des équipes en transversalité (musique, danse, théâtre) • Mise à disposition d'outils bureautiques et administratifs efficaces (mise à jour du logiciel Imuse, mise en réseau des données..) • Prise en charge individualisée des élèves via le service scolarité et la création d'un Centre de Ressources et d'Orientation
REFLEXIONS FORMATIONS PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille concernant les innovations dans le domaine de l'enseignement artistique spécialisé • Faire vivre le plan de formation des agents en favorisant les démarches d'ouverture, de transversalité, d'innovation et de citoyenneté
EXPERIENCES INNOVANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des dispositifs pédagogiques innovants (classe unique, ateliers...) • Développer les transversalités (création d'un département de musiques modales, création d'un département des Arts de la Scène, création de cours en lien avec les nouvelles technologies – travail sur le son, l'informatique – studio d'enregistrement)
RENFORCEMENT DES CURSUS (cf. AXE 3)	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de labellisation (cf. Axe 3) « classe préparatoire » dans toutes les disciplines enseignées (impliquant la création de disciplines complémentaires, de travail en réseau, de partenariats...), • Demande de labellisation « Diplôme National d'Etudes Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales ». • Enseignement supérieur • Coopération Internationale

ETAPE 3 : ATTEINDRE LE NOMBRE DE 2200 INSCRITS

Selon une étude du DEPS⁵ Ministère de la Culture, en France, en 2009 la population des CRR oscillait entre 1200 et 2500 élèves. Ces chiffres, bien qu'ils ne prennent pas en considération les réseaux locaux (écoles associatives, écoles de quartier, etc.) offrent une indication quant à la place de l'enseignement artistique spécialisé initial au sein de la collectivité.

En 2014, le nouvel exécutif a considéré que le conservatoire devait se développer et atteindre, à la faveur du nouveau bâtiment, le chiffre de 2200 élèves.

Pour ce faire⁶,

ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Augmentation de la capacité d'accueil dans certaines disciplines en fonction des demandes et des études suivant la mise en réseau (cf. AXE 1, enjeu 2), création de nouvelles disciplines (accordéon, instruments musiques anciennes et actuelles, art lyrique, techniques du son...)
EDUCATION ARTISTIQUE	Prise en charge d'un DEMOS 2 et développement des interventions en milieu scolaire (cf. AXE 2)
MEDIATION CULTURELLE	Création de ce service avec pour missions la mise en transversalité des disciplines et l'accueil de nouveaux publics (cf. AXE 2)
NOUVELLES TECHNOLOGIES	Recherche systématique de complémentarités avec le secteur des nouvelles technologies : Montpellier Industries Culturelles et Créatives, Halle Tropisme, etc.

⁵ Département des Etudes, Prospectives et Statistiques, Ministère de la Culture et de la Communication

⁶ Cf. Annexe 2, ibid

AXE 1 / ENJEU 2 – ANIMER LE RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INITIAL METROPOLITAIN

En 2015, dans le cadre du schéma de mutualisation métropolitain, une étude relative à l'enseignement musical initial a été réalisée par la Direction de la Culture et du Patrimoine⁷. Celle-ci a abouti à la création d'un service « coordination de l'enseignement artistique initial » qui a élaboré la « Charte des Ecoles Associées au Conservatoire⁸ ».



Aujourd'hui, il existe un réseau comprenant :

- 5 écoles municipales et une école associative intercommunale (qui bénéficient d'un label pédagogique, des ressources du CRR et d'une aide au fonctionnement)
- 7 écoles associatives (qui bénéficient d'un label pédagogique et des ressources du CRR)

ETAPE 1 : COMPLETER L'EXISTANT : PERENISER LA COORDINATION DU RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE INITIAL METROPOLITAIN

ÉCOLES ASSOCIÉES	Pérenniser l'ensemble des actions existantes (secrétariat du réseau, financement en fonction des critères définis dans la charte des écoles associées, action culturelle, examens, formations, master-classes...)
ORCHESTRES DE SECTEURS	Poursuivre les missions de conseils et d'aides à la direction pédagogique et artistique des quatre orchestres du réseau : ARCO (Orchestre de l'Arc Ouest), EIRE (Ensemble Instrumental du Réseau Est), Orchestre du Lez (Clapiers et Montferrier/Lez), Orchestre du Littoral (Pérois, Lattes, Palavas...)
COHERENCE DE L'OFFRE PÉDAGOGIQUE ET RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser les échanges pédagogiques entre tous les établissements constituant le réseau (suivis des cours dans différents lieux en fonction des disponibilités, rencontres entre les professeurs...)• Poursuivre le recensement des activités, des offres et de projets de tous les acteurs du réseau afin d'être en capacité de les présenter à l'ensemble de la population et d'orienter les usagers en fonction de leurs demandes.

ETAPE 2 : METTRE EN RESEAU LES OFFRES MONTPELLIERAINES

« Outre le conservatoire et les écoles associées, l'offre d'enseignement artistique est également très riche sur la ville de Montpellier : des Maisons Pour Tous, aux associations, en passant par les compagnies d'artistes, notre établissement commence à tisser des liens pertinents et efficaces avec ces acteurs ».

ÉTAT DES LIEUX LOCAL	Réaliser une étude sur les offres d'enseignement artistique initial proposées sur le territoire de la ville de Montpellier en prenant exemple sur l'étude réalisée en 2014/2015 relative à l'offre métropolitaine hors ville centre ¹ .
MAISONS POUR TOUS	En lien avec la Direction de la Citoyenneté et de la Proximité (dont dépendent les Maisons Pour Tous), élaborer des collaborations pédagogiques pouvant aller jusqu'à la labellisation de certaines offres, notamment celles dispensées par des agents publics.

⁷ Cf. Annexe 3, étude enseignement artistique initial 3M 2014 - 2015

⁸ Cf. Annexe 4, Charte des écoles associées au CRR 3M

ETAPE 3 : COORDONNER UN RESEAU GLOBAL INTEGRANT L'ENSEMBLE DES COMMUNES ET LA VILLE CENTRE

RESSOURCES CARTOGRAPHIE ACTUALISATION	Cartographier, actualiser l'ensemble des activités, des offres et des projets de tous les acteurs du réseau afin, comme pour les écoles associées actuelles, d'être en capacité de les présenter à l'ensemble de la population et d'orienter les usagers en fonction de leurs demandes.
ECOLES ASSOCIEES ET AUTRES LABELLISATIONS	Etre force de proposition quant à une éventuelle évolution du réseau public en fonction des demandes des communes et de la métropole.
UNITE IDENTIFIEE	Créer une unité identifiée en lien avec l'Education Artistique et Culturelle pour le portage de l'ensemble de ces actions.

DANSE ET THEATRE

Enfin, en parallèle à cette troisième étape (et en fonction de son degré de réalisation), compléter le réseau par les écoles et associations dispensant des cours de danse et de théâtre.



AXE 2/ « UN CONSERVATOIRE QUI S'OUVRE A DE NOUVEAUX PUBLICS »

ENJEU 1 : INVESTIR LE CHAMP DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ENJEU 2 : ELABORER UN PROJET DE MEDIATION CULTURELLE

AXE 2 / ENJEU 1 – INVESTIR LE CHAMPS DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

DEFINITION – CONTEXTE NATIONAL

Régulièrement confondue avec « l'enseignement artistique spécialisé » et souvent considérée comme l'apanage de l'Education Nationale, l'Education Artistique et Culturelle (EAC) constitue l'une des principales missions des conservatoires.

« L'Education Artistique et Culturelle (EAC) a pour objectif d'initier les enfants et les jeunes :

- A un rapport direct aux œuvres [...],
- A l'approche analytique et cognitive de l'appropriation des œuvres [...],
- A la pratique effective dans le cadre d'ateliers »

Dans les faits, il s'agit, à la faveur de multiples partenariats (Education Nationale, collectivités locales, établissements culturels, etc.), de s'inscrire dans une offre territoriale globale à destination des enfants de la maternelle au lycée.

Que cela procède d'actions ponctuelles, de projets au long cours, de parcours découverte, de sensibilisation, d'initiation, d'ateliers de pratiques, etc., le conservatoire (comme la Direction de la Culture et du Patrimoine /DCP de la Métropole) emploiera le terme EAC pour qualifier l'ensemble de ces propositions.

Ces dernières années, l'EAC est devenue une priorité des gouvernements successifs. En 2018, à l'initiative du Haut Conseil de l'EAC, une Charte EAC a été diffusée⁹ à laquelle les établissements d'enseignement artistique sont invités à adhérer.

ETAPE 1 : RECENSEMENT DES ACTIONS EN COURS

Depuis 2015, le CRR investit le champ de l'Education Artistique et Culturelle. Progressivement, nous sommes passés d'actions ponctuelles et éparses à des interventions régulières, structurées et intégrées au fonctionnement de l'établissement.

D'ores et déjà, le CRR propose les actions suivantes :

ACCUEIL DE GROUPES D'ENFANTS	Journées de sensibilisation et de découverte Concerts scolaires (avec des enseignants et/ou des élèves – notamment les CHAM/D)
-------------------------------------	---

⁹ Cf. Charte EAC Ministères de l'Education Nationale

FORMATION DE FORMATEURS / PLAN CHORALE	Dans le cadre du nouveau plan chorale, le CRR propose un atelier hebdomadaire de travail vocal et choral (mise en situation, direction, répertoire...) aux professeurs des écoles de la métropole montpelliéraine.
DEMOS	depuis avril 2017, pour une durée de 3 ans : 105 enfants répartis en 7 ateliers sur les territoires suivants : Montpellier - Celleneuve, Montpellier – Garcia Lorca, Montpellier – Hauts de Massane, Montpellier – La Paillade /CAF, Montpellier – Croix d'Argent, Castries et Cournonterral

« DEMOS - dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale - est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. Ce projet à dimension nationale, initié en 2010 et coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, est destiné à des enfants habitant des quartiers relevant de la politique de la ville, ainsi que dans des zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il agit là où l'accès à l'éducation artistique et culturelle est rendue difficile en raison de facteurs économiques et sociaux ou de l'éloignement géographique des structures d'enseignement. Démon a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. Il est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture et du champ social. »

Plaquette de présentation de DEMOS, Philharmonie de Paris

ETAPE 2 : STRUCTURER ET COMPLETER L'OFFRE

En 2018, la DCP de Montpellier 3M a initié une étude sur les offres relevant de l'EAC (Musées, Opéra-Orchestre National, Réseau des médiathèques...). La prochaine mise en commun des données permettra au CRR d'affiner ses propositions. Dans l'attente, il s'agit, en interne, de structurer et de compléter l'offre selon les pistes suivantes :

UNITE IDENTIFIEE	Créer une unité « Education Artistique et Culturelle » en lien avec le réseau de l'enseignement initial 3M afin de coordonner et d'assurer le suivi de l'ensemble des actions
DEMOS 2	En lien avec l'Education Nationale, la Philharmonie de Paris, la CAF et l'ensemble des partenaires, mettre en œuvre un DEMOS 2 à la rentrée de septembre 2020.
INTERVENTIONS DANS LES ECOLES	A la faveur du développement du CRR et du recrutement de musiciens intervenants (Cf. AXE 1), élaborer un plan d'interventions en milieu scolaire.
AUTRES PROPOSITIONS (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations d'instruments pour les écoles maternelles ou primaires • "Boîtes à musique" (petites formules de 45 minutes à destination des écoles ou collèges) • Collaborations entre les orchestres et des chorales scolaires • Intervention auprès de la petite enfance • Parcours découverte danse • Parcours découverte théâtre

AXE 2 / ENJEU 2 – ELABORER UN PROJET DE MEDIATION CULTURELLE

DEFINITION

« Située à l'intersection du culturel, de l'éducation, de la formation continue et du loisir, la médiation culturelle s'inscrit dans le champ de ce que l'on appelle l'éducation informelle. A la différence de l'éducation, au sens usuel du terme, l'éducation informelle n'est ni obligatoire, ni contrainte par un programme exhaustif à dispenser, ni par une validation des acquis à organiser. Ces visées sont tout à la fois éducatives (sensibilisation, initiation, approfondissement...), récréatives (loisir) et citoyennes (être acteur de la vie de la cité). [...] La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions qui visent à réduire l'écart entre l'œuvre, l'objet d'art ou de culture, les publics et les populations. [...] En fonction des projets, la médiation culturelle valorise des approches complémentaires : la *démocratisation* culturelle (accès du plus grand nombre aux valeurs patrimoniales) et la *démocratie culturelle* (valorisation des expressions

culturelles des populations). Elle ambitionne de travailler conjointement au niveau du sens (*la vie avec la pensée*) et au niveau du *vivre ensemble*. »¹⁰

PROJET DE MEDIATION CULTURELLE

Depuis la charte de l'enseignement artistique (2001), les conservatoires, au-delà de l'enseignement spécialisé « conventionnel », ont pour mission de s'ouvrir à de nouveaux publics. Ainsi outre l'ensemble des nouveautés pédagogiques et artistiques présentées dans ce document, le CRR, à l'instar des musées, médiathèques et autres lieux de transmissions des savoirs, ambitionne d'élaborer un projet de médiation culturelle.

ORIENTATION : au-delà des phases théoriques du mode projet (état de lieux, concertation, diagnostic, rédaction, mise en œuvre et évaluation) le conservatoire 3M souhaite d'ici 2026, à la lumière de ses connaissances empiriques et de ses premières expériences, prioriser les actions de médiation comme suit :

- Médiation culturelle à caractère social
- Médiation culturelle à destination des publics en situation d'éloignement ou empêchés
- Médiation culturelle « transversale »

ETAPE 1 : MODE PROJET

CREATION D'UN SERVICE DEDIE	Création d'un service dédié identifié dans l'organigramme du CRR et rattaché à la direction.
ETAT DES LIEUX CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Etude sociologique de nos usagers et des habitants de la métropole (accès à la culture, établissements fréquentés, offres publiques et privées : en lien avec la DCP) • Rencontres avec l'ensemble des acteurs des secteurs concernés par nos actions (socio-culturel, handicap...) • Ateliers de concertation
DIAGNOSTIC ET REDACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la pertinence des orientations définies empiriquement initialement et le cas échéant proposer des amendements • Rédaction du projet de médiation en prenant en considération l'ensemble des éléments y compris les actions déjà enclenchées en parallèle à la réflexion.

ETAPE 2 : PUBLICS EMPECHES OU EN SITUATION D'ELOIGNEMENT

Comme pour l'EAC, depuis 4 ans le CRR investit progressivement le champ de la médiation culturelle. En parallèle à la rédaction du projet dédié, il s'agit d'accompagner et de développer la dynamique enclenchée de la façon suivante :

PERENNISATION ET DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EXISTANTES	<ul style="list-style-type: none"> • PUBLIC EMPECHE <ul style="list-style-type: none"> ○ Action avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ○ Collaboration avec le CCAS (EPAHD)... ○ Formation des enseignants au travail avec ces nouveaux publics • MEDIATION CULTURELLE A CARACTERE SOCIAL <ul style="list-style-type: none"> ○ En lien avec l'EAC et les projets DEMOS 1 et 2 : développer des actions types « CREA MOSSON » fédérant des publics d'horizon divers (élèves du CRR, associations, scolaires, etc.) ○ Formation des enseignants
CREATION DE PROPOSITIONS EDUCATIVES A DESTINATION DES	<ul style="list-style-type: none"> • Activités complémentaires avec les associations et structures déjà existantes • musique, danse, théâtre et handicap <ul style="list-style-type: none"> ○ création d'un espace dédié au sein de l'établissement ○ formation des enseignants

¹⁰ ABC Culture 2003

ETAPE 3 : TRANSVERSALITE ET REFLEXION

TRANSVERSALITE

Depuis quelques années, le CRR développe des actions de médiation en collaboration avec des lieux culturels métropolitains (médiathèques, musées, écolothèque...). Ces coproductions, qui favorisent le croisement des équipes, des élèves et des publics sont à pérenniser.

REFLEXION

Comme énoncé dans l'avant-propos du projet d'établissement : « *les conservatoires vivent actuellement la plus grande mutation de leur histoire. [Celle-ci], qui légitim[e] la présence des conservatoires au sein des collectivités territoriales, nécessit[e] un accompagnement des équipes pédagogiques et administratives* »

Ainsi, au-delà des nécessaires et indispensables formations conventionnelles (plan individuel de formation, semaine de formation en intra organisée à la rentrée, etc.), il est capital de prolonger la dynamique

- en favorisant la présence des personnels du CRR à des colloques, congrès, journées... organisées par des structures partenaires (ex : Centre Chorégraphique National ICI Montpellier, Université de Montpellier...)
- en organisant ou en accueillant des colloques, congrès, séminaires... en présence d'éminents spécialistes des thématiques concernées :

Dans ce sens, depuis 4 ans, le CRR a reçu

- les journées de la voix (avec l'ARPA)
- les journées des métiers (avec la Philharmonie de Paris)
- les journées DEBUSSY (avec l'Université Paul Valéry Montpellier III),
- un congrès national de l'association Conservatoires de France – intervention d'Edgard MORIN - ,
- des journées pédagogiques de l'association des professeurs de formation musicale,
- un congrès de l'association des professeurs de formation musicale,

Il s'agit de donc de perpétuer cela, en priorisant les thématiques du projet d'établissement à savoir :

- Modalité, oralité,
- Nouvelles technologies
- Arts et handicap

AXE 3/ « UN CONSERVATOIRE IMPLIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LES COOPERATIONS INTERNATIONALES »

ENJEU 1 : RENFORCER NOTRE OFFRE DE FORMATION PRE PROFESSIONNELLE ET SUPERIEURE

ENJEU 2 : S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE RAYONNEMENT A L'INTERNATIONAL

« Depuis le Moyen-Age, Montpellier est connu pour ses prestigieuses universités. En 2008, alors que le Ministère proposait la création de Pôles Supérieurs en musique et en danse, le choix avait été fait de ne pas candidater. Aujourd'hui, grâce au nouvel équipement et à de nouvelles opportunités (locales et nationales) l'implication dans l'enseignement supérieur apparaît comme incontournable afin de maintenir un haut niveau qualitatif et être à la hauteur des attentes de notre territoire. »

ENJEU 1 – RENFORCER NOTRE OFFRE DE FORMATION PRE PROFESSIONNELLE ET SUPERIEURE

ETAPE 1 : LES CLASSES PREPARATOIRES

La loi LCAP de 2016 et ses décrets et arrêtés d'application, permettent aux Conservatoires d'ouvrir des « classes préparatoires à l'enseignement supérieur ». En octobre 2018, la Métropole de Montpellier 3M a autorisé son établissement à solliciter ces habilitations.

Concrètement, il s'agit :

- D'intégrer la classe préparatoire théâtre jusqu'à lors gérée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier,
- De créer des classes préparatoires dans toutes les disciplines musicales enseignées au Conservatoire,
- De participer à la réflexion régionale quant à l'ouverture de classes préparatoires chorégraphiques.

Le dossier de demande d'agrément a été déposé à la DRAC le 22/02/2019.

ETAPE 2 : LES LICENCES « INTERPRETES » ET AUTRES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

LES LICENCES « INTERPRETES »

Depuis 12 ans, le Département Musique – Musicologie de l'Université Paul Valéry propose aux étudiants inscrits dans les cycles 3 du conservatoire une licence « musicien interprète¹¹ ». Dans la pratique, il s'agit de rendre cohérents les

¹¹ Cf. Annexe

emplois du temps tout en valorisant les compétences et les complémentarités de chaque structure. Actuellement, à l'issue des 3 années de licence, les étudiants sortent avec une licence de musicologie qui, s'ils souhaitent intégrer un pôle supérieur, leur permet d'obtenir de nombreuses équivalences. Du côté du conservatoire, les étudiants n'ont pas d'obligation de résultats, sachant que les cursus suivis ne relèvent que de l'enseignement initial ou préprofessionnel. Ils peuvent indifféremment suivre un parcours amateur, être inscrits en cycle spécialisé ou en classe préparatoire et passer un DEM ou un CEM.

Concrètement, il s'agit :

- De maintenir l'offre en musique (en cherchant toujours plus de cohérence et de complémentarité dans les cursus),
- D'étudier la faisabilité de parcours similaires en danse et en théâtre

A noter que la proximité géographique du futur bâtiment et de l'Université Paul Valéry favorisera les échanges et la mobilité des élèves.

AUTRES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Outre l'enseignement artistique supérieur, certains conservatoires, implantés sur des territoires estudiantins, ont innové en développement des partenariats avec des établissements et des filières types écoles d'ingénieurs, classes préparatoires, Licence Tourisme, etc. A l'instar de l'Institut Polytechnique de Grenoble qui propose un statut « art-études » destiné aux étudiants des classes préparatoires et des écoles d'ingénieurs qui désirent allier leurs études scientifiques et artistiques, le CRR de Montpellier 3M souhaite entreprendre des démarches afin de créer un dispositif similaire.

ETAPE 3 : CREER DES FILIERES SUPERIEURES SPECIALISEES

MUSIQUES MEDIEVALES

De l'opportunité de la présence du Centre International de Musiques Médiévales (CIMM).

Depuis 4 ans, la direction du Conservatoire a saisi l'opportunité d'une collaboration étroite avec le CIMM. En effet, la qualité scientifique, artistique et pédagogique des intervenants et de l'équipe fondatrice (dont Gisèle Clément, Docteur en Musicologie, Maître de conférences et spécialiste des musiques médiévales) fait de ce centre, un lieu unique en Europe au niveau de l'approche historique et de son interaction avec le monde contemporain :

*Espace de dialogue, de création et d'expérimentation, fondé sur la synergie entre chercheurs, artistes, archéo-luthiers et étudiants, le **Centre International de Musiques Médiévales – Du ciel aux marges (CIMM)** promeut la création, la diffusion et la transmission des musiques médiévales en prenant en compte l'apport de la recherche (musicologique, anthropologique) et les enjeux contemporains du spectacle vivant. Il désire sensibiliser un large public à la richesse et l'originalité de ces musiques : les musiques du Moyen Âge nous ouvrent à d'autres mondes, ceux des hommes d'hier, mais aussi à d'autres cultures qui ne partagent pas le même imaginaire historique que celles de l'Europe Occidentale. [...] C'est pourquoi, en cohérence avec la politique culturelle et patrimoniale des collectivités territoriales, il a mis en place le projet Musiques médiévales au XXI^e siècle et s'est donné pour missions d'articuler création et recherche en phase avec le monde contemporain, de développer la pratique des musiques médiévales par la formation spécialisée et professionnelle, de participer à la formation des amateurs par l'organisation de stages, d'impulser la pratique de l'archéo-lutherie et de valoriser le patrimoine immatériel régional.*

Le CIMM est conventionné avec l'Université Montpellier 3 et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole et développe des partenariats nationaux et internationaux notamment avec la Fondation Royaumont et Medieval Music Besalú.

En complémentarité avec les actions de création et de diffusion, le CIMM développe une formation spécialisée en musiques du Moyen Âge sous la forme de cycles de cours. Ceux-ci sont animés par des musiciens professionnels, spécialistes de ces

musiques, artistes et professeurs internationalement reconnus, et sont organisés autour de répertoires musicaux spécifiques. **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole accompagne le CIMM dans cette démarche.**

Ces cycles de cours sont accessibles :

- aux musiciens désireux de s’initier ou d’approfondir la pratique des musiques médiévales vocales ou instrumentales
- aux étudiants du département Musique et Musicologie de l’Université Paul-Valéry –Montpellier 3
- **aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier 3M.**

Grâce au conventionnement du CIMM avec l’université Paul-Valéry Montpellier 3 et avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole, ces cycles de cours sont intégrés et valorisés dans les cursus de licence, master et doctorat de Musicologie de l’université Paul-Valéry :

- Licence Musique et Musicologie : cours accessibles dans le cadre des unités d’enseignements de « Pratiques musicales » et de « pré-professionnalisation ».
- Licence 3 « Musicien interprète – Spécialité Musiques médiévales » en partenariat avec le conservatoire
- Master 1 et 2 Musicologie : cours accessibles dans les unités d’enseignement hors séminaires de recherche
- Doctorat de Musicologie : cours donnant lieu aux crédits d’enseignement.

Concrètement :

PERENNISATION ET DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EXISTANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l’accueil et du financement des ateliers de pratique, de théorie et d’interprétation • Développement des interactions entre les musiques médiévales et les autres esthétiques enseignées au CRR notamment dans le cadre de la création d’un département des musiques modales
VERS UN DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR PROFESSIONNEL MUSICIEN (DNSPM)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en collaboration avec la DRAC Occitanie pour la faisabilité et le portage du diplôme • A l’instar d’autres dispositifs nationaux existants : conventionnement avec l’Institut Supérieur Des Arts de Toulouse (ISDAT) et l’Université Paul Valéry Montpellier 3 pour la création d’un DNSPM

DIRECTION DE CHŒURS ET AUTRES DISCIPLINES

Dans un second temps, d’autres disciplines ou esthétiques fortement implantées et représentées sur le territoire métropolitain pourraient faire l’objet d’une demande d’habilitation « DNSPM ». C’est le cas de la direction chœur et du Jazz.

ENJEU 2 – S’INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE RAYONNEMENT A L’INTERNATIONAL

Compléter son parcours étudiant par une expérience internationale s’avère souvent déterminant dans la carrière d’un artiste. Le croisement des pratiques, des habits, des coutumes, des modes de pensées... procède de l’enrichissement humain et intellectuel promu par l’équipe du conservatoire. Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole, fort d’une longue tradition d’ouverture et d’échanges et dotée d’équipement de renommée internationale (Musée Fabre, MONTpellier COntemporain, Réseau des Médiathèques...), contribue activement à cette émulation artistique internationale.

D’ores et déjà, le CRR :

- Collabore avec le service des relations internationales de la Ville de Montpellier,
- Construit un dossier de demande de financement « ERASMUS + » avec le CIMM (Centre International de Musiques Médiévales),
- Accueille des étudiants étrangers (droit commun),
- Participe matériellement aux échanges organisés par l'APEC (rencontres estivales avec les villes de Cambridge et de Heidelberg),
- Est inscrit dans un réseau de coopération internationale via l'adhésion de son directeur à l'Association Européenne des Conservatoires...

Dans les 6 prochaines années, le CRR propose :

- La création d'un bureau des relations internationales,
 - L'inscription de certaines formations (classes préparatoires, DNSPM, licences musiciens interprètes...) dans une offre européenne et internationale via des dispositifs types : ERASMUS et ERASMUS +,
 - La programmation prioritaire, dans le cadre des saisons culturelles, des offres pédagogiques et artistiques provenant des établissements d'enseignement musicaux, chorégraphiques et théâtraux des villes jumelles à Montpellier.
-

